

Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « guichet unique » accessible depuis le site <https://portailurbanisme.bayonne.fr/>

Article 1 – Définitions

Le « guichet unique » désigne le téléservice auquel l'utilisateur ou le partenaire a accès.

Le « service » désigne la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Bayonne, responsable de la base usagers et partenaires, utilisée par le guichet unique.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'utilisateur ou le partenaire de gérer son compte personnel et d'accéder à un téléservice proposé par la Ville de Bayonne. Il est édité par la Ville de Bayonne, Direction de l'Urbanisme, 1 Avenue du Maréchal Leclerc, BP 60004, 64109 BAYONNE CEDEX et par téléphone au 05 59 46 60 66.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre la Ville de Bayonne et l'utilisateur ou le partenaire ainsi que les conditions applicables à toute utilisation du guichet unique. Elles peuvent être modifiées à tout moment par la Ville de Bayonne. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'utilisateur ou le partenaire doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur ou le partenaire a lu et accepté les présentes CGU. La Ville de Bayonne se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, la Ville de Bayonne ne saurait être tenue responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur ou le partenaire.

Article 3 – Utilisation du téléservice

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera la Ville de Bayonne, qui est gestionnaire du téléservice, s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Celui-ci se réserve le droit de changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 - Création d'un compte

L'utilisateur ou le partenaire crée un compte, en se connectant au guichet unique, accessible depuis le site <https://portailurbanisme.bayonne.fr/>

L'accès au guichet unique nécessite une authentification valide pour les fonctions de dépôt et suivi des dossiers, et une adresse électronique.

L'authentification inclut la transmission d'une adresse de messagerie valide lors de l'inscription au service. Celle-ci sera utilisée par la collectivité pour les échanges avec l'administré.

Lors d'inscription au guichet unique, l'utilisateur ou le partenaire choisit un mot de passe. Le mot de passe doit être composé de 12 caractères ou plus.

L'utilisateur ou le partenaire doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte personnel et aux services qui y sont liés. Le mot de passe doit être choisi de façon à ne pas être deviné par un tiers. L'utilisateur s'engage à en préserver la confidentialité.

3.2 – Fonctionnement du service

Pour utiliser le téléservice, limité aux dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme, l'utilisateur ou le partenaire fournit une adresse électronique valide. Celle-ci sera utilisée pour l'envoi de toute réponse de l'autorité administrative compétente relative à la demande.

Tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme doit être fait au moyen du formulaire Cerfa, qui correspond au type de la demande accessible sur le guichet, à savoir :

- Permis de construire
- Permis de construire maison individuelle
- Déclaration préalable (maison individuelle ou copropriété)
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme

Vous pouvez accéder aux Cerfa grâce au lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

L'utilisateur remplit en ligne le formulaire Cerfa de demande et valide celui-ci en y joignant les pièces obligatoires nécessaires au traitement de sa demande et selon la nature ou le type de son projet.

Toutes les pièces inhérentes à la gestion du dossier seront transmises sous format dématérialisé

Le service affiche un récapitulatif de la demande et des pièces versées afin que celui-ci puisse les vérifier et les confirmer.

Une aide en ligne accompagne l'utilisateur au cours du processus de saisie.

La confirmation et la transmission de la demande par l'utilisateur vaut signature de celle-ci.

L'utilisateur dispose, dans la rubrique Mes dossiers en cours, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec la Ville de Bayonne.

L'utilisateur est encouragé à se déconnecter à la fin de la navigation, d'autant plus sur un appareil public ou qui ne lui appartient pas.

3.3 – Spécificités techniques et limitations du téléservice

L'utilisation du téléservice nécessite une connexion et un navigateur internet. Afin de garantir un bon fonctionnement du service, il est conseillé d'utiliser une version récente du navigateur.

Les types de formats et la taille (volume) de chaque fichier admis à transiter par le téléservice sont les suivants :

- Les formats de fichier suivants sont acceptés : .PDF, .JPG, .JPEG, .PNG, .DOC et .DOCX
- La taille de chaque fichier sera limitée à 50 Mo

Article 4 - Gestion des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Le responsable du traitement est représenté par M. le Maire de la Ville de Bayonne, Hôtel de Ville, 1 Avenue du Marchal Leclerc, BP 60004, 64109 BAYONNE CEDEX.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Les champs signalés par « * » ont un caractère obligatoire. En cas de non-fourniture de ces champs, la demande ne sera pas traitée et le service ne sera pas accessible.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la Ville de Bayonne se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

Le guichet unique est conforme au Référentiel Général de Sécurité.

Article 5 - Responsabilités et garanties

5.1 - L'utilisateur ou le partenaire est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir du compte de l'utilisateur ou du partenaire est réputée l'avoir été par lui et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai la Ville de Bayonne. La Ville de Bayonne ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Ville de Bayonne ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Bayonne ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Bayonne ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La Ville de Bayonne décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Bayonne ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Si le téléservice n'est plus accessible, il y aura un bandeau de non-accessibilité de la plateforme. Pour autant, les délais d'instruction courent toujours. Le téléservice est un moyen de dépôt en plus offert aux usagers et aux partenaires dans le cadre de la saisine par voie électronique.

L'envoi de demandes d'autorisations d'urbanisme au format papier est tout à fait possible. Aussi, il est toujours possible de la part du service instructeur d'envoyer des documents par voie postale au demandeur.

La Ville de Bayonne ne saurait être tenue pour responsable si le lien ne venait plus à fonctionner.

Article 6 - Archivage et preuve

La Ville de Bayonne est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et la Ville de Bayonne. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Ville de Bayonne, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 – Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la Ville de Bayonne, via le formulaire « Contact » à la page suivante : <https://www.bayonne.fr/informations-pratiques/nous-contacter>

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la Ville de Bayonne ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Ville de Bayonne, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.717-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'utilisateur ou au partenaire aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Ville de Bayonne.

Article 9 – Sanctions

La Ville de Bayonne se réserve le droit de prendre toute mesure lui semblant adéquate à l'encontre de tout usager ou de tout partenaire contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'utilisateur ou au partenaire en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.

Article 10 - Juridiction compétente en cas de litige

Tout litige qui surviendrait concernant l'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis au droit français.